

### Parcours Accès Santé Spécifique

Procédure de validation du/des choix en ligne



### RESULTATS PROVISOIRES A LA SELECTION

#### Admis avant choix:

Le/la candidat(e) est classé(e) en rang utile (exemple: dans les 10 premiers de la filière MAIEUTIQUE) et a l'OBLIGATION de confirmer son/ses choix, même si cette affectation ne concerne qu'une seule filière en santé,

#### Admissible avant choix:

Le/la candidat(e) est classé(e) dans le nombre de place aux Instituts des filières de Masso-kinesithérapie (exemple: dans les 16 premiers de la filière masso-kinésithérapie) et a l' <u>OBLIGATION</u> de confirmer son/ses choix, même si cette affectation ne concerne qu'une seule filière en santé,

#### Liste complémentaire :

<u>OBLIGATION</u> est faite pour le/la candidat(e) de confirmer son/ses choix, classement par ordre de priorité, y compris un abandon, même si cette affectation ne concerne qu'une seule filière en santé,

Le/la candidat(e) ne doit pas perdre de vue qu'il/elle a la possibilité, selon son rang de classement, d'intégrer la liste des admis en fonction des classements et des désistements des candidat(es) classé(es) dans plusieurs en rang utile dans plusieurs filières ou sur liste(s) complémentaire(s).

#### Exclu:

Le classement obtenu ne permet pas au/à la candidat(e) d'intégrer la liste complémentaire.

Chaque candidat(e) classé(e) en « admis avant choix » et/ou « admissible avant choix » et/ou en « liste complémentaire » doit obligatoirement ordonner son/ses vœu(x) même si cette affectation ne concerne qu'une seule filière en santé,

Le/la candidat(e) qui le **09 juillet 2024 – 23h59** (avant fermeture de la base) n'aurait pas validé son/ses choix de filières perdra le bénéfice de ses résultats et de ses classements et sera considéré(e) comme **démissionnaire** (1)

(1) Art.10 des Modalités de contrôle des connaissances 2024-2025 PASS





# ECRAN PERSONNEL DE CONSULTATION

Nous avons sur cet écran une candidate inscrite à 3 filières :

- « admis avant choix » sur la filière pharmacie,
- « liste complémentaire » sur la filière médecine,
- « exclus » sur la filière odontologie.







#### **HYPOTHESE 1:**

La candidate positionne en 1<sup>er</sup> choix son résultat « **admis avant choix** » sur la filière pharmacie. Dans ce cas, elle ne se voit pas proposer de 2<sup>nd</sup> choix.



#### **HYPOTHESE 2**:

La candidate privilégie la filière médecine pour laquelle elle est provisoirement en « liste complémentaire ».

Elle positionne en 1<sup>er</sup> choix son résultat « **liste complémentaire** sur la filière médecine et en 2<sup>nd</sup> choix son résultat « **admis avant choix** » sur la filière pharmacie.

Cela indique que la candidate privilégie la filière médecine pour laquelle elle est provisoirement en « liste complémentaire » et qu'elle prendra la filière pharmacie <u>SI AUCUNE</u> place de médecine n'est libérée suite à un

désistement. Elle ne perd donc pas le bénéfice de son admission avant choix.





### **ORDONNER SES VOEUX**

La candidate est admise en « **liste complémentaire** » sur plusieurs filières.

#### Elle doit donc:

- Ordonner de 1 à 2 ses résultats provisoires,
- Ou renoncer à un ou plusieurs de ses résultats provisoires







#### **HYPOTHESE 3**:

Le candidat est « **admis avant choix** » sur la seule filière maïeutique.

Dans ce cas, il doit:

- Soit, valider sa place sur la filière Maïeutique
- Soit, abandonner







#### **HYPOTHESE 4**:

Le candidat est figure uniquement en « **liste complémentaire** » sur la filière maïeutique.

Dans ce cas, il doit:

- Soit, **valider** sa place sur liste complémentaire de Maïeutique
- Soit, abandonner

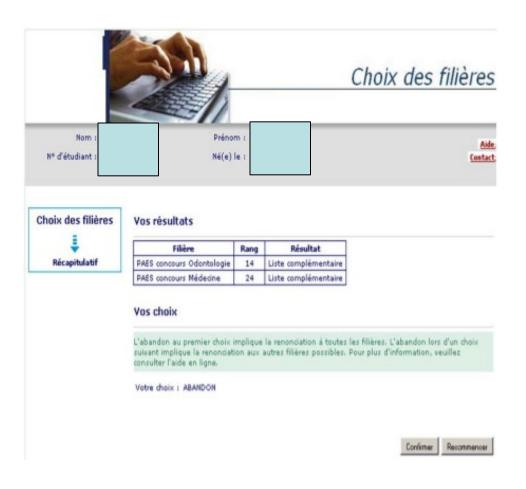






### **ABANDON**

Si le 1<sup>er</sup> choix de la candidate est un « **abandon** », aucun 2<sup>nd</sup> choix n'est proposé.

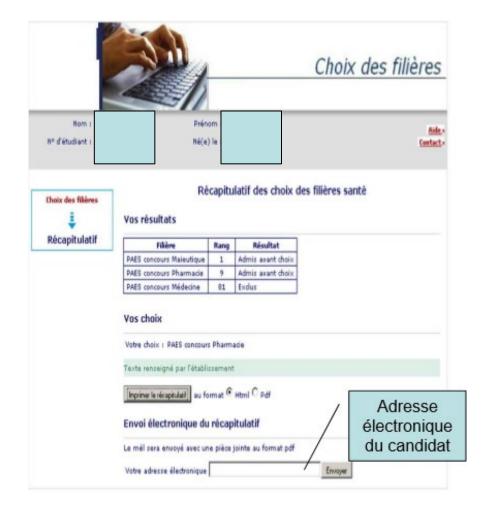






#### La procédure de validation du/des choix en ligne est doublée <u>par l'édition d'un récapitulatif</u>.

Pour cela **l'étudiant envoie son récapitulatif de choix à son adresse électronique pour impression**, Afin d'en conserver un exemplaire qui pourra lui être réclamé au besoin par le Pôle PASS-L.AS.







Le logiciel de choix des filières est un produit national validé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

### TRAITEMENT D'AFFECTATION

Le traitement s'appuie sur <u>l'algorithme de Gale et Shapley</u> dans sa version favorisant l'étudiant. Son principe général est le suivant :

- Affectation de tous les étudiants dans la filière de leur 1<sup>er</sup> choix avec leur classement provisoire initial. Si le choix de l'étudiant est « abandon », il n'est pas affecté. L'algorithme recalcule le nombre de place dans chaque filière.
  Si Nombre d'étudiants affectés > Nombre de place (avec majoration effective) alors désaffectation des étudiants les moins bons (selon leur classement initial).
- Affectation de tous les étudiants restants non affectés, dans la filière de leur choix 2 avec leur classement initial. L'algorithme recalcule le nombre de place dans chaque filière.

Si Nombre d'étudiants affectés > Nombre de places (avec majoration effective) alors désaffectation des étudiants les moins bons (selon leur classement initial).

Etc... jusqu'à épuisement des choix.

Lorsque tous les choix sont traités, **modification automatique des résultats provisoires** pour chaque filière par ordre de classement:

- Si le résultat de l'étudiant est de type « Admis avant choix » ou « Admissible avant choix » ou « Liste complémentaire » et qu'il est affecté dans la filière, son résultat devient de type « Admis définitif » ou « Admissible » (uniquement pour kiné) et il est reclassé.
- Si le résultat de l'étudiant est de type « Admis avant choix » et qu'il n'est pas affecté dans la filière (parce qu'il n'a pas confirmé son choix), son résultat devient de type négatif « Désistement » et il n'est pas classé.
- Si le résultat de l'étudiant est de type « Liste Complémentaire » et qu'il est non affecté dans la filière, son résultat devient de type « Exclu ».



